

Déclaration d'engagement d'Ottawa

Engagement pour la mise en œuvre de la CIPD à l'horizon 2030

Introduction

Nous, parlementaires de toutes les régions du monde, nous sommes réunis à Ottawa, au Canada, les 22 et 23 octobre 2018 pour participer à la 7^{ème} Conférence Internationale des Parlementaires sur la mise en œuvre (IPCI) de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD), qui se déroule à un moment crucial: à l'occasion des préparatifs de la commémoration du 25^{ème} anniversaire de la CIPD du Caire en 1994.

Nous notons que, si des progrès ont été réalisés par nos pays vers la réalisation des objectifs de la CIPD, des défis doivent encore être relevés pour mettre en œuvre la totalité du Programme d'Action et réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) d'ici à 2030.

Nous sommes préoccupé·e·s par le fait que, malgré les réussites des 24 dernières années, les avancées n'ont pas profité de manière égale à tou·te·s, et qu'il existe une inégalité croissante au sein des populations: un nombre considérable de personnes vit encore dans des conditions de pauvreté extrême, sans reconnaissance de leurs droits humains et libertés fondamentales.

Nous affirmons que la prestation de services de santé sexuelle et reproductive, y compris la planification familiale, conduit au progrès social et économique d'un pays.

Déclaration

1. Nous rappelons et louons les contributions positives des parlementaires en vue de la réalisation des objectifs de la CIPD, y compris le travail réalisé par les précédentes Conférences IPCI¹.
2. Nous plaidons en faveur de la mise en œuvre totale de la CIPD pour un accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive, qui est également affirmée dans les Objectifs de développement durable (ODD), une réalisation essentielle pour concrétiser la vision d'un monde où les mortalités maternelle, périnatale, infantile et post-infantile appartiennent au passé, où les besoins en termes de planification familiale sont satisfaits, où la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes ont disparu, où les jeunes peuvent mener en bonne santé une vie productive, où la stigmatisation et la discrimination n'ont pas leur place dans la société et où les droits reproductifs sont soutenus, respectés et protégés.
3. Nous considérons que poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD est indispensable pour réaliser les Objectifs de développement durable (ODD), qui mettent l'accent sur le caractère fondamental des droits humains pour produire des résultats équitables en matière de développement, de sorte que personne ne soit laissé·e pour compte.

¹ Ottawa 2002, Strasbourg 2004, Bangkok 2006, Addis Abeba 2009, Istanbul 2012, et Stockholm 2014

4. Nous soulignons le besoin urgent de mettre un terme à la mortalité maternelle, de répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale et éradiquer la violence basée sur le genre, ainsi que toutes les pratiques néfastes.
5. Nous soulignons le fait que de nombreuses femmes et jeunes filles du monde entier, en particulier celles qui souffrent d'un handicap, qui sont marginalisées ou en situation de vulnérabilité, sont exposées à de multiples formes de discrimination du fait de leur sexe et de leur sexualité, en plus d'être assujetties à des lois, politiques et pratiques discriminatoires, et nous reconnaissons l'effet dévastateur du harcèlement sexuel sur les jeunes femmes qui les empêche de réaliser leur potentiel.
6. Nous sommes convaincu·e·s que les progrès et les réussites sont impossible en situation de guerre et de conflits. La consolidation de la paix, la cessation de l'occupation et le respect du droit international sont par conséquent essentiels afin de mettre en œuvre le Programme d'action de la CIPD et réaliser les ODD.
7. Nous exprimons notre profonde préoccupation concernant les réactions hostiles contre les progrès réalisés par les États, les organisations internationales et régionales, et la société civile en vue de faire respecter, protéger et réaliser les droits humains, et nous reconnaissons que ces régressions peuvent être liées à des interprétations politiques ou religieuses qui s'opposent à la lutte contre les discriminations basées sur le genre et pour l'égalité des droits.
8. Nous reconnaissons que le changement climatique est une inquiétude commune à l'ensemble de l'humanité ainsi que les défis croissants causés par son impact sur les populations et le développement, au sein desquels les femmes, enfants et personnes vivant avec un handicap sont les plus vulnérables. Nous nous sommes donc engagé·e·s en faveur de l'Accord de Paris de 2015 qui inclut le droit à la santé, le droit au développement, ainsi que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, des filles et des jeunes.
9. Nous reconnaissons que le nombre sans précédent de personnes touchées et déplacées par des urgences humanitaires, dont l'ampleur et la gravité ne cessent d'augmenter, continuent de submerger les capacités d'intervention humanitaire. Il est urgent de renforcer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques inclusives et de mécanismes de protection sociale, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes pour 2015-2030, pour améliorer l'accès aux services sanitaires, y compris les services de santé sexuelle et reproductive qui continuent d'être largement sous-financés dans les situations de crise.

Nous, parlementaires, conformément aux droits humains et au principe de la CIPD, sommes déterminé·e·s à jouer notre rôle, comme suit :

Droits humains pour tou-te-s: promotion et protection

10. Nous nous engageons à:

- a) Garantir le respect, la protection et la réalisation des droits de tous les individus, comme défini dans la Déclaration des Nations unies sur les droits humains et les traités internationaux ultérieurs sur les droits humains, sans distinction aucune, afin de maintenir les principes d'égalité, de dignité, de non-discrimination, de participation et d'universalité pour toutes les générations;
- b) Adopter des lois, politiques et programmes pour prévenir et sanctionner les crimes haineux, sans distinction aucune, et prendre des mesures actives pour protéger toutes les personnes de la discrimination, de la stigmatisation et de la violence, y compris la violence basée sur le genre, et modifier les lois, politiques et programmes qui ne respectent pas les droits humains et sont discriminatoires sur la base du genre, de la sexualité ou de l'ethnicité;
- c) Adopter des lois, politiques et programmes qui respectent, protègent et réalisent les droits et la santé sexuelle et reproductive de tous les individus, y compris par l'adoption d'une approche basée sur les droits humains visant à concrétiser l'accessibilité, la disponibilité, l'acceptabilité et la qualité d'un ensemble complet de services et d'informations de santé sexuelle et reproductive;
- d) Plaider pour des actions au-delà du secteur de la santé pour faire évoluer les normes sociales, les lois et les politiques afin de garantir les droits humains, en particulier les réformes les plus importantes en faveur de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles pour leur garantir un plein contrôle de leurs corps et de leurs vies conformément au Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing;

Promouvoir des résultats transformatifs à l'échelle mondiale en vue de réaliser les objectifs de la CIPD et les ODD

11. Nous nous engageons à :

Éradiquer la mortalité maternelle: aucune femme ne devrait mourir en donnant la vie.

- a) Respecter, soutenir, protéger et réaliser le droit à la santé en plaidant pour la fourniture d'une couverture sanitaire universelle, y compris la santé sexuelle et reproductive qui doit être accessible, disponible, acceptable, abordable et de qualité, notamment via des services pour les soins obstétricaux d'urgence, et l'augmentation du nombre de sages-femmes, de personnel accoucheur qualifié et de services de planification familiale;
- b) Collaborer avec les gouvernements pour réduire les complications et les décès liés aux avortements en fournissant des soins après avortement universels et non-discriminatoires; supprimer les obstacles juridiques empêchant les femmes et adolescentes d'avoir accès à un avortement sans risque, y compris par la

révision des restrictions au sein des lois existantes sur l'avortement, et garantir la disponibilité d'informations neutres et fondées sur l'avortement, et de services de qualité d'avortement sans risque, dans les cas où l'avortement est légalement autorisé, afin de protéger la vie des femmes et des filles;

- c) Prendre des mesures pour prévenir les grossesses chez les adolescentes et les avortements à risque, y compris par la fourniture d'une éducation sexuelle complète, par le traitement des normes et stéréotypes néfastes liés au genre, par la garantie de prestation de services complets de santé sexuelle et reproductive et par un accès basé sur la demande à toute une gamme de services de planification familiale et de moyens de contraception moderne;
- d) Inciter nos gouvernements à allouer des ressources adéquates en vue de renforcer la nutrition et les systèmes et infrastructures de santé pour garantir l'accès à des soins de santé de base de qualité, y compris à des services de santé sexuelle et reproductive;

Répondre aux besoins non satisfaits en termes de planification familiale

12. Nous nous engageons à:

- a) Garantir les droits de tous les individus à des services de planification familiale complets et assurer un accès à des moyens de contraception volontaire sans risque et moderne dans le cadre d'un ensemble inclusif et intégré de services et d'informations de santé sexuelle et reproductive, qui est essentiel à l'égalité entre les sexes, à l'autonomisation des femmes et au développement durable;
- b) Plaider pour des services de planification familiale abordable et accessible dans le cadre d'une couverture sanitaire universelle pour les femmes et les hommes qui souhaitent planifier leur famille et n'ont pas toujours accès aux méthodes modernes de services, d'éducation et d'informations en matière de planification familiale;
- c) Adopter des lois et des politiques favorisant l'accès à des moyens de contraception moderne et sans risque, y compris dans les situations d'urgences, et garantir l'intégration des services et informations de planification familiale dans les actions humanitaires en situations d'urgences, au cours desquelles les femmes et les filles, en particulier les personnes réfugiées et déplacées, sont touchées par des crises telles que les conflits armés, les guerres et les occupations, ou par des catastrophes naturelles, où elles sont soumises à des risques élevés de violence sexuelle;

Mettre fin à la violence basée sur le genre et à toutes les pratiques néfastes

13. Nous nous engageons à :

- a) Soutenir la mise en œuvre ou la ratification de cadres juridiques mondiaux et régionaux, tels que la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, qui lutte contre la violence basée sur le genre (VBG), y compris dans les contextes humanitaires,

réviser les lois qui disculpent les auteurs de violence contre les femmes et les filles, y compris la violence sexuelle, dans le cadre d'une mise en œuvre renforcée de la législation pour mettre fin à l'impunité, conformément au droit international des droits humains et à la législation humanitaire internationale;

- b) Adopter une législation, des politiques et des mesures qui préviennent, sanctionnent et mettent un terme à la violence basée sur le genre et à la violence sexuelle, y compris au sein et en dehors de la famille, au sein des communautés, sur internet et en ligne, dans les situations de conflit et d'après-conflit, ainsi que dans les situations d'urgence humanitaire, garantir que les victimes de ces violences aient accès à une gamme complète de services d'assistance, y compris des services de santé sexuelle et reproductive, la contraception d'urgence et des conseils juridiques;
- c) Adopter une législation complète pour mettre fin à toutes les pratiques néfastes, y compris le mariage d'enfants, le mariage forcé, et la mutilation génitale féminine, et adopter des lois pour augmenter l'âge minimum légal du mariage à 18 ans;
- d) Soutenir le développement de politiques et programmes de sensibilisation, d'éducation et de formation des familles, communautés locales, chefs religieux, dirigeants politiques, établissements scolaires, et des médias, sur les conséquences et l'impact négatif des pratiques néfastes sur la vie des jeunes, ainsi que l'éducation des hommes et des garçons sur l'égalité entre les sexes et le respect des femmes, conformément aux résolutions et engagements convenus au niveau international;

Traiter les besoins des jeunes

14. Nous nous engageons à :

- a) Promouvoir et soutenir l'accès universel, y compris dans les situations fragiles, à une éducation de qualité et inclusive pour les jeunes à tous les niveaux académiques, qui soit centrée sur les apprenants, adopte une approche de formation tout au long de la vie et soutienne des modes de vie et un développement durable, comme réaffirmé par la stratégie pour la jeunesse des Nations unies: la jeunesse à l'horizon 2030;
- b) Promouvoir et soutenir des politiques qui visent à protéger la scolarité des filles, y compris les filles mariées et enceintes, à tous les niveaux d'éducation, sans discrimination, et garantir l'admission ou le retour à l'école après un accouchement;
- c) Soutenir et promouvoir des politiques et programmes efficaces qui fournissent des compétences aux jeunes en matière d'emploi ou d'entrepreneuriat; et renforcer les efforts pour créer des emplois décents, conformément aux conventions internationales;

- d) Promouvoir et plaider pour l'accès à des soins de santé de qualité pour les jeunes et les adolescents, y compris à des services de santé sexuelle et reproductive, supprimer les obstacles juridiques et sociaux aux services de santé sexuelle et reproductive, à l'information, fournir une éducation sexuelle complète comprenant la prévention des IST, y compris du VIH et du SIDA, et le dépistage précoce et le traitement du cancer du col de l'utérus, et garantir l'accès à une vaste gamme de méthodes modernes de planification familiale, y compris la contraception d'urgence;
- e) Soutenir des politiques et des programmes qui tirent parti du dividende démographique en renforçant les capacités des jeunes à contribuer au développement et à l'innovation sociale et économique;
- f) Soutenir et promouvoir les jeunes en tant que catalyseurs pour la paix, la sécurité et l'action humanitaire, ainsi pour que leur participation à la prise de décisions en reconnaissant la contribution positive des jeunes à la paix, la sécurité, la prévention de la violence, la réduction des risques de catastrophes et l'action humanitaire;

Assurer réponse humanitaire dans les meilleurs délais

15. Nous nous engageons à :

- a) Promouvoir et plaider pour le renforcement des capacités nationales pour répondre rapidement aux urgences humanitaires et fournir des services de santé sexuelle et reproductive de qualité et intégrée, y compris la planification familiale et le dispositif minimum d'urgence;
- b) Soutenir des politiques et programmes pour fournir des services de santé sexuelle et reproductive complets dans les situations d'urgence humanitaire, assurer le renforcement de services et chaînes d'approvisionnement durables pour la santé sexuelle et reproductive, et renforcer la résilience des systèmes sanitaires nationaux, du secours vers le développement;
- c) Collaborer avec les gouvernements pour répondre à la violence basée sur le genre et la violence sexuelle dans les situations de crise humanitaire et les camps de réfugiés, avec un accès à un vaste éventail de services, dont un dispositif de prise en charge en cas de viol, des services de santé sexuelle et reproductive, un soutien psychosocial et une assistance juridique;
- d) Plaider pour la fourniture d'un financement et d'un investissement appropriés en matière de préparation et de renforcement de la résilience pour les communautés locales, garantir que les fonds alloués aux services de santé sexuelle et reproductive soient bien affectés dans les budgets d'action humanitaire et de développement, et que des mécanismes de suivi soient établis pour le financement et les investissements en matière de services de santé sexuelle et reproductive dans les contextes humanitaires;

Financer la mise en œuvre de la CIPD

16. Nous nous engageons à :

- a) Soutenir l'allocation de ressources appropriées conformément au Programme d'action d'Addis Abeba issu de la 3^{ème} Conférence Internationale sur le Financement du Développement qui fournit un cadre complet pour s'assurer que les investissements sont orientés sur le long terme, de façon à ce que la croissance soit inclusive et durable, et qu'elle crée un environnement favorable pour la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD;
- b) Promouvoir un renforcement des budgets d'aide au développement pour les politiques en matières de populations, en particulier pour les populations des pays vulnérables, et garantir le respect de l'objectif de 0,7% du produit national brut (PNB) pour l'aide officielle au développement, tel que convenu lors de la 5^{ème} Conférence Internationale des Parlementaires sur la mise en œuvre du Programme d'Action de la CIPD;
- c) Plaider en faveur d'un objectif d'allocation d'au moins 10% des budgets de développement nationaux et des budgets d'aide au développement pour les programmes de santé sexuelle et reproductive, y compris la planification familiale et les produits associés à la santé reproductive, ainsi que la prévention du VIH et du SIDA;
- d) Promouvoir des mécanismes et approches novateurs, y compris un financement innovant, qui modifient rapidement le paysage du financement du développement et créent des opportunités d'augmenter les contributions provenant de toutes les sources de financement pour la mise en œuvre complète de la CIPD et la réalisation des ODD;

Renforcement de l'action parlementaire, responsabilité et engagement politique

17. Nous poursuivrons notre collaboration avec nos parlements pour:

- a) Renforcer l'engagement politique pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et utiliser notre position en tant que parlementaires pour garantir la responsabilité des gouvernements vis-à-vis des engagements pris au Caire et pour la réalisation des ODD d'ici à 2030;
- b) Garantir un examen efficace des politiques et programmes et collaborer avec nos gouvernements respectifs pour promouvoir et assurer une participation active de l'ensemble de l'électorat, y compris des acteurs non-étatiques afin de garantir l'efficacité, la transparence, l'état de droit et l'amélioration de la gouvernance au niveau local, national, régional et mondial;
- c) Garantir que des données en matières démographiques, sanitaires, sur le genre et le développement, qui sont à la fois adéquates, ventilées par sexe, par âge,

par identité de genre, par handicap et par appartenance autochtone sont disponibles publiquement pour permettre le partage et l'utilisation de connaissances et renforcer la responsabilité publique;

- d) Mettre à profit les connaissances et l'expertise de la société civile, y compris les organisations non-gouvernementales et associations de jeunesse, pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes en matière de population et de développement en vue de réaliser les objectifs d'accès aux services et aux droits de santé sexuelle et reproductive;
- e) Assurer la responsabilité de nos États respectifs concernant la mise en œuvre d'institutions et de mécanismes de gouvernance adéquats et transparents, qui garantissent une participation efficace et sans discrimination des femmes et des jeunes dans le débat public, la planification, la prise de décisions pour l'ensemble des étapes des politiques et programmes, en particulier sur les sujets qui les concernent directement;
- f) Renforcer les réseaux parlementaires pluripartites au niveau local, régional, national et mondial, afin de faciliter l'échange des meilleures pratiques, et renforcer l'efficacité des parlements et de réaliser les engagements d'IPCI;

Notre engagement

Nous, parlementaires de toutes les régions du monde réunis à Ottawa, nous engageons à:

Poursuivre la mise en œuvre des déclarations précédemment adoptées lors des Conférences IPCI et à nous assurer que la législation, les politiques et les programmes soient élaborés et renforcés, et qu'un financement adéquat et prévisible soit disponible pour faire avancer la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD, alors que nous progressons résolument vers la réalisation des ODD d'ici à 2030.